



Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

CONTEXTE LEGISLATIF

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des grandes orientations budgétaires de la commune d'une part, et d'informer sur la situation financière de la commune d'autre part.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

L'article L 2312-1 (alinéa 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, pour les communes de plus de 3500 habitants, que le maire présente dans un délai de **deux mois** précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) et ce au travers des évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en précisant les hypothèses d'évolution retenues.

Le rapport comporte également les **investissements envisagés** ainsi que la **structure et la gestion de la dette**.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Le rapport donne lieu à un débat sanctionné par une délibération qui permet de prendre acte du DOB de prémunir la collectivité d'un éventuel contentieux engagée par un tiers devant une juridiction administrative. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et doit être mise à disposition du public à la mairie dans un délai de quinze jours.

Cette année encore, ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte financier contraint, impacté par une hausse de l'inflation causée par la forte reprise économique mondiale après la récession liée à la pandémie de covid-19, puis amplifiée en 2022 par la guerre en Ukraine, générant notamment une augmentation sensible des prix de l'énergie.

La construction budgétaire 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population caveiracoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

Initié en 2021, la commune de Caveirac a mis en place un plan de rénovation énergétique de son éclairage public ainsi que de ses bâtiments communaux. Ce plan se poursuivra en 2023 et sur les années futures, pour une meilleure maîtrise de nos consommations et des coûts énergétiques, dont les conséquences budgétaires sont de plus en plus contraignantes dans la construction des budgets.

CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL : ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevée la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

En Zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0.2% (contre +0.8% au T2).

Zone euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions dans l'approvisionnement énergétique. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.

La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

Les ventes de détail étaient en baisse de 0.8% en glissement annuel au T3 2022.

France : la croissance ralentit mais reste positive au T3

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.

L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %.

L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %).

Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

France : un marché de travail en tension. Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction.

France : une inflation record frappe le pays

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %).

Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent.

Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

France : baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique.

Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

La loi de finances 2023

Le 29 décembre 2022, le Conseil constitutionnel a validé la loi de finances pour 2023. Les principales dispositions de la LFI 2023 relatives aux collectivités territoriales sont les suivantes :

- **Dotation globale de fonctionnement : + 320 millions d'euros**

En matière de dotations, la LFI pour 2023 amorce une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après 12 années de gel ou de baisse.

Avec les **320 millions d'euros supplémentaires** engagés par l'Etat, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront pas rabotées.

- au total, "95 % des communes" verront leur DGF "augmentée ou stabilisée" en 2023, selon Bercy.
- sur ce montant, 200 millions d'euros seront affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) contre 95 millions en 2022,
- par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine (DSU) recevra 90 millions supplémentaires et la dotation intercommunalité, 30 millions d'euros supplémentaires.

Toutefois, le Sénat qui souhaitait une indexation de la DGF sur l'inflation, n'a pas été entendu.

- **Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8 milliard €** dans la LFI 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)

- **Majoration possible de la DETR et de la DSIL**

Il est décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

- **Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)**

La loi de finances supprime la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2024, avec dans un premier temps, une réduction de moitié dès 2023. En compensation de cette suppression, départements, communes et intercommunalités percevront une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les critères seront définis par décret.

- **Mesures relatives aux augmentations de coûts**

La création d'un « **amortisseur électricité** » s'adresse à compter du 1er janvier 2023 à toutes les collectivités locales, sans conditions.

Ce dispositif prendra la forme d'une réduction directe de la facture : si le prix moyen payé pour l'électricité dépasse les 180 €/MWh, l'État prendra en charge la moitié du prix dépassant ce seuil, jusqu'à un plafond de 500€/MWh, soit une aide maximale de 160€/MWh.

Par ailleurs, le **filet de sécurité** complète la compensation inflation, votée par la loi de finances rectificatives du 16 août 2022 pour les collectivités les plus fragiles.

- **En matière de fiscalité locale**

La LFI pour 2023 prévoit aussi, entre autres, une extension du nombre des communes pouvant instaurer la majoration de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. En effet, cette faculté ne sera plus seulement réservée aux communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants.

On retiendra aussi qu'après avoir été rendu obligatoire par la loi de finances pour 2022, le partage de la **taxe d'aménagement** entre les communes et leur intercommunalité redevient facultatif dès cette année.

*A noter : l'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la **révision des valeurs locatives des locaux professionnels** est décalée de deux ans, de 2023 à 2025 (art. 103).*

*Un report de deux années est également prévu pour la **révision des valeurs locatives des locaux d'habitation** (art. 106) : celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).*

Pour rappel concernant la suppression de la Taxe d'Habitation :

En 2020 a été introduit le dégrèvement total de la taxe d'habitation pour la population la plus modeste : 80% des ménages ne payaient plus rien au titre de cet impôt.

Après une exonération progressive en 2021 et 2022, la taxe d'habitation sera supprimée en 2023 pour l'ensemble des résidences principales.

Pour rappel, ces suppressions ne concernent pas les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale qui continueront d'être taxés en 2023 au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est également conservée.

- **Crédit du budget général dont le « fonds vert »**

Le Gouvernement, engagé en matière de lutte contre le changement climatique, a annoncé fin août la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert ».

Ce fonds, doté de 2 milliards € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets),
- Adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation),
- Amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission...)

Les orientations budgétaires 2023

Dans un contexte inédit lié à l'explosion des coûts de l'énergie, de l'inflation, de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des revalorisations salariales, un impact significatif pèse d'ores et déjà sur l'exécution budgétaire 2022.

Les effets vont se prolonger sur 2023 et au-delà, au point de remettre en cause voire éventuellement d'empêcher certains investissements.

Par courrier en date du 24 octobre 2022, la DDFIP du Gard porte à notre connaissance que notre collectivité n'apparaît pas éligible à la dotation prévue dans le cadre du dispositif du « Filet de sécurité-inflation ». En effet, au vu des prévisions 2022 extrapolées d'évolution de nos finances calculées par la DDFIP, nous ne remplissons pas toutes les conditions.

En ce sens, il convient d'aborder la préparation budgétaire 2023 avec vigilance et dans un objectif d'effort partagé, afin que chaque délégation et service puissent mener ses actions essentielles tout en contribuant à la préservation des perspectives financières de la collectivité.

Un certain nombre d'opérations immobilières & mobilières a été réalisé au cours de l'exercice budgétaire 2022 et est désormais opérationnel, notamment :

- L'espace sportif type « city stade » au cœur des écoles,
- La réalisation d'un parking afin de faciliter le stationnement des parents et ainsi renforcer la sécurité des enfants,
- La mise en œuvre de la route du Chemin de Bernis, préalable indispensable à l'implantation du lotissement prévu sur ce site,
- La rénovation énergétique des bâtiments communaux (Ecoles, Cantine, Crèche & CNFPT)
- La réhabilitation des voiries, mises à mal lors des dernières intempéries (tranche 2022)

L'année 2023 sera axée sur :

- ✪ La poursuite des travaux en matière de rénovation énergétique. Les travaux concernent le remplacement des modes de chauffage et des luminaires, l'isolation du bâtiment ainsi que le remplacement de menuiseries de l'école élémentaire,
 - ✪ Les économies en matière d'éclairage public avec l'installation d'horloges astronomiques connectées et le remplacement en LED des luminaires couplés avec l'abaissement de 70% de la luminosité.
- Pour 2023, sont également prévus :
- ✪ La réhabilitation d'équipements sportifs (restauration des courts de tennis et remplacement de l'éclairage par des LEDS),
 - ✪ La poursuite des travaux de réfection des voiries (tranche 2023),
 - ✪ La création d'un passage piéton sous le château.

Par ailleurs, deux opérations encore à l'étude, sont de nouveau inscrites au BP 2023 pour des acquisitions de terrains & des études d'aménagement et de faisabilité.

- ✪ La grande Olivette,
- ✪ La DSP du Crématorium

L'exercice 2023 est donc calé au plus juste des besoins exprimés et des politiques développées.

Le maintien d'une stratégie financière préservant un autofinancement satisfaisant nous permettant à la fois d'investir et de limiter de fait le recours à l'emprunt.

Il est à noter que les orientations budgétaires réalisées dans ce ROB se fondent sur une stratégie budgétaire établie avec reprise des résultats antérieurs.

*A ce jour, Le compte de gestion 2022 de la commune n'ayant pas été arrêté par le comptable public assignataire ni le compte administratif définitif 2022, **il faut donc insister sur le caractère provisoire du montant des dépenses et des recettes inscrites.***

➔ RESULTATS PROVISOIRES 2022

RESULTAT PROVISOIRES 2022						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents
Opérations de l'exercice	2 041 334.17 €	1 382 681.45 €	3 569 945.41 €	4 250 008.66 €	5 611 279.58 €	5 632 690.11 €
	658 652.72 €			680 063.25 €		21 410.53 €
Résultats reportés N-1		1 824 931.26 €		432 425.28 €		2 257 356.54 €
Résultats de clôture N		1 166 278.54 €		1 112 488.53 €		2 278 767.07 €
Restes à réaliser	157 927.31 €	297 942.96 €			157 927.31 €	297 942.96 €
RESULTATS PROVISOIRES		1 306 294.19 €		1 112 488.53 €		2 418 782.72 €

Les résultats comptables provisoires 2022 de fonctionnement et d'investissement :

- ⇒ **Fonctionnement : excédent de 680 063.25 €**
- ⇒ **Investissement : déficit de 658 652.72 €**

Après intégration des résultats reportés de 2021, les résultats cumulés provisoires à affecter fin 2022 sont les suivants :

- ⇒ **Fonctionnement : excédent de 1 112 488, 53 €**
- ⇒ **Investissement : excédent de 1 166 278.54 €**

LE FONCTIONNEMENT 2023

Pour rappel, la présentation budgétaire est construite sur la base de la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

→ LES RECETTES

	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION BP N -(N-1)		CAA 2022
RABAIS REMISES					1 152.00 €
REMBT SUR CHARG. DE PERSONNEL	24 000.00 €	27 400.00 € -	3 400.00 €	-12.41%	36 652.45 €
PDTS SERV. DOMAINE & VENTES DIV	222 600.00 €	216 400.00 €	6 200.00 €	2.87%	251 507.18 €
IMPOTS & TAXES	3 178 930.00 €	3 054 000.00 €	124 930.00 €	4.09%	3 083 125.57 €
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	567 650.00 €	448 150.00 €	119 500.00 €	26.67%	639 083.63 €
AUTRES PDTS GESTION COURANTE	73 500.00 €	83 000.00 € -	9 500.00 €	-11.45%	220 167.47 €
PRODUITS FINANCIERS	5.47 €	6.72 € -	1.25 €	-18.60%	4.63 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €			4 887.29 €
TOTAL RECETTES REELLES	4 066 685.47 €	3 828 956.72 €	237 728.75 €	6.21%	4 236 580.22 €

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2023 affichent une hausse de **+6.21%** par rapport aux crédits budgétés en 2022.

Au global, elles représentent une augmentation en valeur de **0.237 M€**.

L'évolution par chapitre est la suivante :

⊛ Impôts & taxes :

Le produit des taxes foncières constitue la part principale des recettes fiscales. Sa progression, dans l'hypothèse actuelle retenue dans le projet de BP résulte : d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui ne sera connue que fin mars 2023, et, d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases qui, depuis la Loi de finances pour 2017, correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation arrêté fin novembre (Nov 2021/Nov 2022) soit **+ 7.1% (+3.4% en 2022)**.

CHAPITRE 73	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
IMPOTS & TAXES	3 083 125.57 €	3 054 000.00 €	3 178 930.00 €	4.09%

	2022	PREV 2023
TAXE HABITATION		
base nette		
taux d'imposition		
produit de la TH	37 484 €	
TAXE FONCIERE (bâti)		
base nette	4 749 453.64 €	5 086 664.85 €
taux d'imposition	50.15%	50.15%
produit de la TH	2 381 851 €	2 550 962 €
TAXE FONCIERE (non bâti)		
base nette	25 443.00 €	27 249.45 €
taux d'imposition	87.90%	87.90%
produit de la TH	22 364 €	23 952 €
	2 441 699 €	2 574 915 €
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR	122 034.00 €	122 034.00 €
TOTAL	2 563 733 €	2 696 949 €

Comme pour les années précédentes, la prévision budgétaire n'intègre **aucune augmentation des taux d'imposition**.

★ Les dotations :

CHAPITRE 74	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	639 083.63 €	448 150.00 €	567 650.00 €	26.67%

La DGF, qui constitue la plus importante dotation de l'Etat dans les budgets communaux est composée de deux parts :

⇒ la dotation forfaitaire & la dotation d'aménagement, elle-même composée de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

Le BP 2023 est prévu en hausse :

- Comptabilisation depuis 2022 sur le chapitre 74 de la « compensation de la perte additionnelle aux droits de mutation » + 110 000 €, budgétisée auparavant sur le chapitre 73,
- Reconduction de la DGF, DSR et DNP sur la base des notifications 2022 + 6 000 €.

Par prudence, et dans l'attente de la notification de la CAF des financements 2023 attendus au titre des activités 2022 dans le cadre de la CTG, pas de prévision budgétaire. La recette qui sera constatée à l'issue de la gestion 2023 viendra abonder le résultat de l'exercice ou en cas de besoin permettra de gager l'ouverture de crédits de dépenses.

★ Les produits des services :

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Publié le 22/02/2023
 ID : 030-213000755-20230221-DEL20230216_007-DE

CHAPITRE 70	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
PDTS SERV. DOMAINE & VENTES DIV	251 507.18 €	216 400.00 €	222 600.00 €	2.87%

Ils sont prévus en 2023 en légère hausse par rapport à 2022 (augmentation des tarifs de cantine au 1^{er} janvier 2023) qui permettra de compenser en partie la hausse de +6.30% du prestataire « cantine » et du surcoût des revalorisations salariales. Le marché sera renouvelé au 1^{er} septembre 2023.

★ Les autres produits de gestion courante :

CHAPITRE 75	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
AUTRES PDTS GESTION COURANTE	220 167.47 €	83 000.00 €	73 500.00 €	-11.45%

En baisse par rapport au BP 2022, la prévision intègre la fin des contrats de location depuis le 1^{er} octobre 2022, à la suite des départs à la Maison Médicale. Ces deux locaux sont actuellement toujours vacants ainsi que le logement social situé rue de la Pépinière, pour lequel des travaux de réfection sont prévus. La prévision 2023 intègre la redevance à hauteur de 4 500 € au titre du Parc Photovoltaïque.

➔ LES DEPENSES

	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION BP N -(N-1)		CAA 2022
FRAIS DE GESTION GENERALE	1 067 168.00 €	881 469.00 €	185 699.00 €	21.07%	737 502.53 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 106 000.00 €	1 983 900.00 €	122 100.00 €	6.15%	1 948 819.33 €
AUTRES CHARG DE GEST. GENER.	457 885.00 €	435 306.00 €	22 579.00 €	5.19%	413 454.59 €
ATTENUATION DE PRODUITS	56 300.00 €	56 268.00 €	32.00 €	0.06%	56 268.00 €
CHARGES FINANCIERES	121 821.00 €	139 139.00 € -	17 318.00 €	-12.45%	129 220.76 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00 €	8 300.00 € -	6 300.00 €	-75.90%	3 517.10 €
Dépenses imprévues		82 000.00 € -	82 000.00 €		- €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 811 174.00 €	3 586 382.00 €	224 792.00 €	6.27%	3 288 782.31 €

Les prévisions 2023 des dépenses réelles de fonctionnement font ressortir une augmentation de **6.27%** par rapport au budget 2022. L'inflation, évaluée à +5.2% au niveau national en 2022 et les surcoûts énergétiques expliquent une grande part de ces évolutions, sans toutefois disposer, à ce stade, d'une **évaluation certaine des impacts sur le budget de la collectivité.**

★ Les charges de personnel (Chapitre 012)

CHAPITRE 012	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
CHARGES DE PERSONNEL	1 948 819.33 €	1 983 900.00 €	2 106 000.00 €	6.15%

Elles augmentent de **6.15 %** par rapport au BP 2022 soit + 122 100 € d'ouverture complémentaire en 2023 et en progression de 157 000 € par rapport au réalisé 2022.

L'évolution du chapitre 012 intègre les éléments suivants :

- Effet en année pleine des revalorisations salariales 2022 : + 3.5% au 1^{er} juillet, du SMIC + 0.9% au 1^{er} janvier, puis + 2.65% au 1^{er} mai et enfin + 2.01% en 1^{er} août, auquel s'ajoute l'augmentation du SMIC de 1.81% au 1^{er} janvier 2023 soit un surcoût évalué à **51 000 €**,
- Reprise du paiement à plein temps d'un agent depuis le 21 novembre 2022 : **+ 18 600 €**,
- Paiement de deux CET : 65 jours à 90 € soit **+ 6 435 €**, charges comprises,
- **Départs à la retraite avec remplacement :**
 - Pôle Finances :
 - Retraite 1^{er} juillet 2023 : **-26 570 €**
 - Recrutement au 1^{er} mars 2023 : **+ 40 000 €**
 - Pôle Ecoles :
 - Retraite 1^{er} novembre 2023 : **-6 787 €**
 - Recrutement au 1^{er} septembre 2023 : **+ 9 917 €**
- **Départ à la retraite sans remplacement :**
 - Agent en CLM au 1^{er} mai 2023 : **-5 180 €**
- **Recrutement au 1^{er} février** d'agents en CDD aux écoles en vue du remplacement pour maladie sur une longue durée de deux agents titulaires : **+ 54 000 €**, compensé en partie par le remboursement de notre assurance du salaire brut des agents en maladie,
- Divers ajustements : ADS + 13 000 €, Médecine du travail + 4 185 €, assurances du personnel + 1 531 €
- Diverses mesures salariales : GVT, GIPA + 12 000 €.

La difficulté de recrutement du poste « Finances » peut conduire sur une période plus ou moins longue à faire appel à un cabinet d'assistance comptable et budgétaire générale. Les chapitres 011 & 012 seront ajustés en fonction de la date de prise de fonction, de l'expérience et des connaissances du poste.

✪ **Les charges à caractère générale (chapitre 011)** représentent le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Pour 2023, elles sont évaluées à 1.067.168,00 € soit une hausse de 21,07% par rapport à 2022.

CHAPITRE 011	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
FRAIS DE GESTION GENERALE	737 502.53 €	881 469.00 €	1 067 168.00 €	21.07%

Ce chapitre est impacté par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des divers contrats d'assurances ou de maintenance.
 Le tableau ci-dessous retrace les principales variations qui conduisent à la hausse du chapitre 011 dont notamment les dépenses énergétiques.

LES PRINCIPALES VARIATIONS ATTENDUES :

Article - Libellé	Explications	2022		BP 2023
		BP	CAA	
60612- Energie électricité	hausse des tarifs : +400% GAZ, +250% ELECTRICITE, +150% Eclairage Public	143 000 €	118 310 €	310 000 €
60611 Eau & assainissement	hausse des tarifs : eau NM +7% & BRL +18.61%	36 000 €	19 191 €	23 200 €
60622 - Carburants	carburants : hausse des tarifs	9 500 €	10 443 €	12 000 €
611 contrats prestations de service	balayage des rues : nouveau marché au 1/04/2022 (entretien courant + prestations supplémentaires liées au nettoyage des rues lors des manifestations festives)	60 000 €	61 335 €	68 100 €
61522 - Entretien des bâtiments	remise en état locaux vacants & logt de la pépinière, installation de robinets thermostatiques & ajustement du BP à la dépense en vue de faire face à des imprévus (intempéries...)	19 000 €	38 875 €	50 000 €
616 primes d'assurances	pas d'augmentation tarifaire - augmentation indiciaire	28 300 €	32 192 €	34 871 €
		295 800 €	280 346 €	498 171 €

La commune devrait être éligible au dispositif « amortisseur électricité » qui permet à l'Etat de prendre en charge une partie de la facture d'électricité. Ce dispositif prend effet à partir du moment où la collectivité paye plus de 180€ le MWh, plafonné à 500 €. L'Etat prend en charge la moitié du prix de l'électricité qui dépasse le seuil de 180 €. Au-delà de 500 €, le montant de l'aide n'augmente plus.

A ce jour, la commune est dans l'attente d'informations de la part du Groupement d'achat Hérault Energie – SMEG 30- des modalités de mise en œuvre de ce dispositif ainsi que des tarifs qui doivent s'appliquer en 2023.

Le compte 60612 « Energie électricité » est donc prévisionnel et sera revu pour le BP 2023 présenté au CM de fin mars, en fonction des éléments connus.

✪ **Le montant des autres charges de gestion courante pour 2023** progresse de 5.19% par rapport à celui prévu en 2022.

CHAPITRE 65	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
AUTRES CHARG DE GESTION GENER.	413 454.59 €	435 306.00 €	457 885.00 €	5.19%

Cette augmentation est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Hausse des autres participations : service incendie +6 455 € (+5,94%), SIVU +5 974€ (dont 4 529.98 € de participation aux travaux de normalisation de la piste B14),
- L'effet en année pleine de la revalorisation des indemnités des élus : +3.5% au 1^{er} juillet 2022 soit + 2 161 €,

- Budgétisation sur le chapitre 65 des crédits transférés du chapitre à la M57 (indigents 4 000 €, bourses & prix 2 200 € & autres charges de gestion courante 1 500 €,...)

Par ailleurs, ce chapitre enregistre les participations financières et le versement de subventions :

- Participation financière de la commune estimée à 16 000 € au centre aéré de Langlade durant les périodes de vacances scolaires, pour un coût journalier de 9.74 € par jour et par enfant (9.78 € en 2022), une fois déduites les contributions au titre des charges mutualisables de la commune.
 A ce montant, a été rajoutée notre participation prévisionnelle au titre des travaux nécessaires au bon fonctionnement du site, soit environ 4 000 €.
 En 2022, notre participation s'est élevée à 12 736.17 € (démarrage vacances d'avril), compensée à hauteur de 1 291.29 €, au titre de la mise à disposition pour la direction du centre aéré pendant le mois d'août, d'un agent de la commune.
- Maintien des subventions versées aux associations à hauteur de 26 500 €,
- Maintien de la subvention (hors reversement d'un tiers des concessions de cimetière) versée au CCAS pour l'action sociale à 13 000 €, au vu du nombre croissant de bénéficiaires et des actions en faveur des plus démunis,
- Versement de la subvention au titre de la crèche Guilibulle : 120 000 € (identique à 2022).

✪ Prélèvements pour déficit de logements

	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
Prélèvement pour déficit de logements	56 268.00 €	56 268.00 €	56 300.00 €	0.06%

En application de l'article 55 de la loi SRU, la commune de Caveirac depuis 2021 est taxée pour son déficit de logements sociaux. Le nombre de logements manquants en 2022 était de 312.

Dans l'attente de la parution de l'arrêté fixant le prélèvement définitif, le montant de 2022 est reconduit pour 2023.

Dès la notification de de la Préfecture, le budget 2023 sera ajusté en conséquence.

✪ **Le montant des charges financières pour 2023** est en baisse de 12.45%, consécutif à la diminution annuelle du capital restant à rembourser.

CHAPITRE 66	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION N - (N-1)
CHARGES FINANCIERES	129 220.76 €	139 139.00 €	121 821.00 €	-12.45%

❖ Evolution des ratios d'épargne

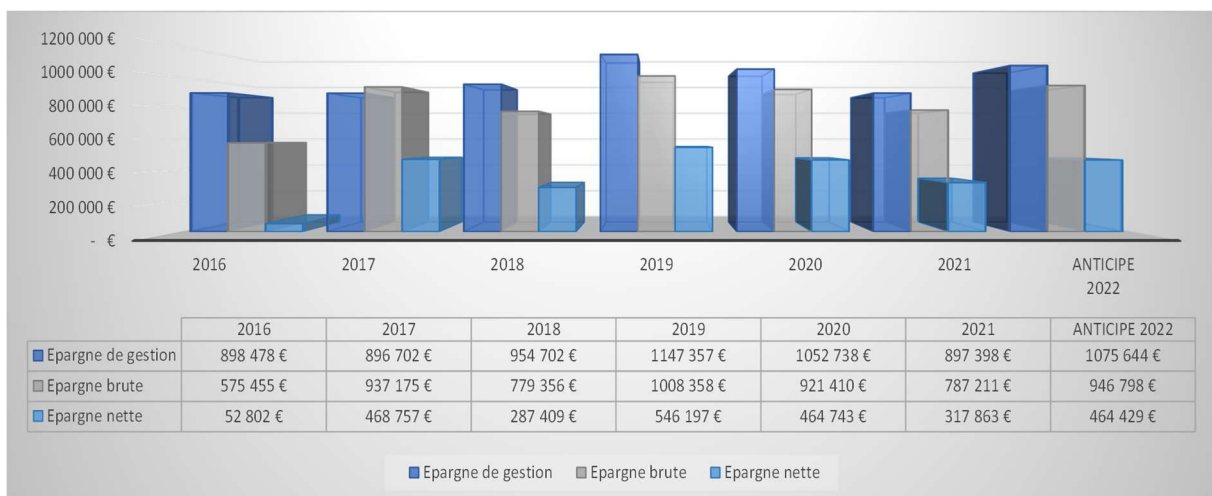
Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors charges et produits exceptionnels) et le remboursement de la dette. Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier calculé sur l'exercice concerné (donc sans tenir compte des excédents N-1)

- L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses courantes permettant de rembourser le capital emprunté.
- L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

EVOLUTION DES RATIOS D'EPARGNE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	anticipe 2022	prév 2023
recettes de gestion (cptes 70-75)	3 723 527 €	3 679 757 €	3 645 615 €	3 897 718 €	3 813 126 €	3 955 116 €	4 175 420 €	4 066 680 €
dépenses de gestion (cptes 60 - 65)	2 825 049 €	2 783 055 €	2 690 913 €	2 750 361 €	2 720 146 €	3 057 718 €	3 099 776 €	3 631 053 €
EPARGNE DE GESTION	898 478 €	896 702 €	954 702 €	1 147 357 €	1 092 980 €	897 398 €	1 075 644 €	435 627 €
recettes réelles hors 775	3 741 834 €	3 942 086 €	3 666 326 €	3 936 888 €	3 833 937 €	3 901 593 €	4 142 008 €	3 986 385 €
dépenses réelles (y compris les frais financiers)	3 166 378 €	3 004 911 €	2 886 970 €	2 928 530 €	2 912 447 €	3 114 382 €	3 195 210 €	3 730 874 €
EPARGNE BRUTE	575 455 €	937 175 €	779 356 €	1 008 358 €	921 490 €	787 211 €	946 798 €	255 511 €
rembt k emprunts	522 653 €	468 418 €	491 947 €	462 161 €	456 667 €	469 349 €	482 369 €	419 200 €
EPARGNE NETTE	52 802 €	468 757 €	287 409 €	546 197 €	464 822 €	317 863 €	464 429 €	163 689 €

L'épargne brute (CAF) représente le **surplus monétaire potentiel** dégagé par la commune pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle est en hausse en 2022 par rapport à 2021. La CAF nette anticipée 2022 reste positive. Après déduction du remboursement en capital de l'annuité de la dette (0,482 M€), les réserves disponibles pour financer les dépenses d'investissement se situe à 0,464 M€.



La capacité d'autofinancement est satisfaisante mais elle ne nous permettra pas d'investir au-delà des capacités financières qui seront dégagées. Le niveau d'endettement reste en effet encore élevé pour la commune.

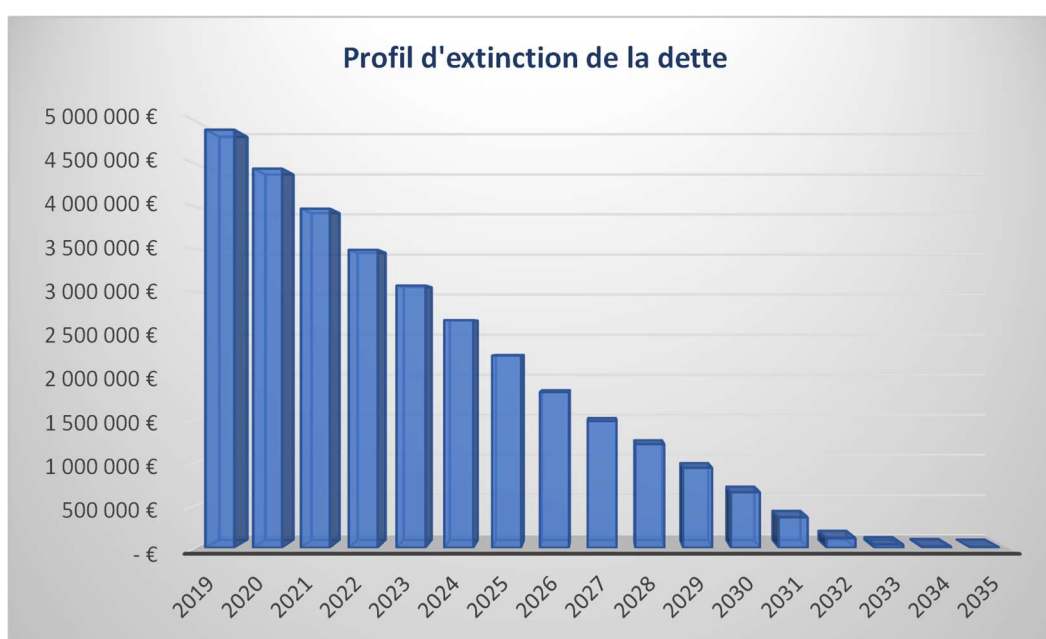
Synthèse de la dette au 31 décembre 2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nbre de lignes
3 495 411 €	3.40%	7 ans	11

La commune dispose d'un encours de dette de **3 495 411 €** au 31/12/2022.

- 75 % des emprunts sont indexés à taux fixe. Ces emprunts permettent à la ville de sécuriser l'encours et apportent une visibilité certaine concernant les échéances futures.
- 25 % d'emprunts sont indexés sur le Livret A.

Au 31 décembre 2023, le montant du capital restant à rembourser sera de **3,076 M€** soit une baisse de 0,419 M€, correspondant au montant de l'annuité en capital qui sera remboursée en 2023.

**Encours de la dette au 31/12/2022 par taux**

	Quantité	%	Capital restant dû	%
Taux fixes	7	74%	2 578 065 €	73,76%
Taux révisables (dont 3 indexés sur le livret A)	4	26%	917 346 €	26,24%
Total	11	100%	3 495 411 €	100%

Répartition par organismes prêteurs

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	Nombre d'emprunts	% nombre d'emprunts	Capital restant dû	% CRD
Caisse d'épargne	2	18%	980 825 €	28%
CDC	3	27%	695 130 €	20%
Crédit agricole	5	45%	1 348 868 €	39%
Crédit foncier	1	9%	470 588 €	13%
TOTAL	11	100%	3 495 411 €	100%

Le Crédit Agricole avec la Caisse d'Epargne sont les principaux prêteurs de la commune avec 67% de la dette soit 2.329 M€.

Les ratios d'endettement

Deux ratios permettent d'apprécier la capacité de la commune à se désendetter : -

- **Capacité de désendettement** : il mesure le temps théorique nécessaire à la commune pour solder l'intégralité de sa dette, si elle affectait la totalité de son autofinancement au remboursement des charges de sa dette.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	anticipé 2022
encours total de la dette	6 326 242 €	5 857 823 €	5 365 957 €	4 903 795 €	4 447 627 €	3 977 780 €	3 495 411 €
épargne brute	575 455 €	937 175 €	779 356 €	1 008 358 €	921 410 €	787 211 €	946 798 €
nbre d'années	11	6	7	5	5	5	4

La capacité de désendettement est passée de 11 ans en 2016 à 4 ans en 2022, soit une réduction de 7 ans.

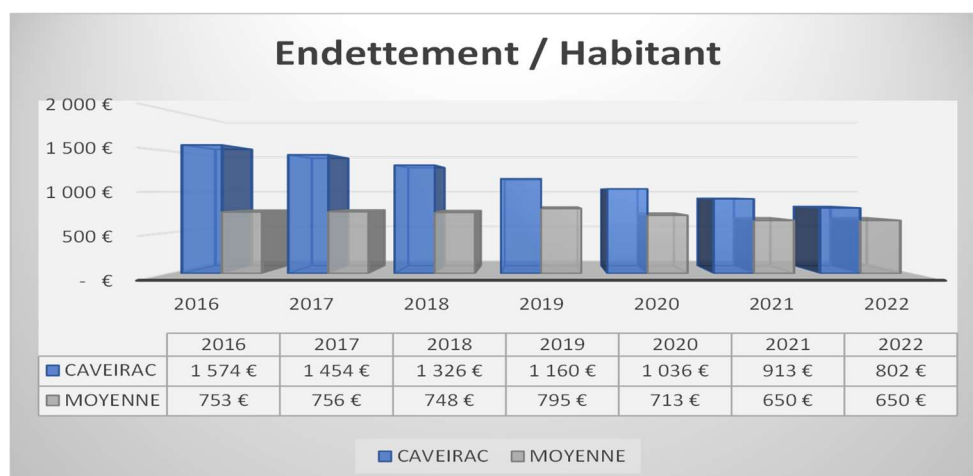
On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

- **Ratio de surendettement** : il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage.

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	anticipé 2022
encours total de la dette	6 326 242 €	5 857 823 €	5 365 957 €	4 903 795 €	4 447 627 €	3 977 780 €	3 495 411 €
recettes réelles de fonctionnement	3 741 834 €	3 942 086 €	3 666 326 €	3 936 888 €	3 833 937 €	3 901 593 €	4 142 008 €
taux en %	169%	149%	146%	125%	116%	102%	84%

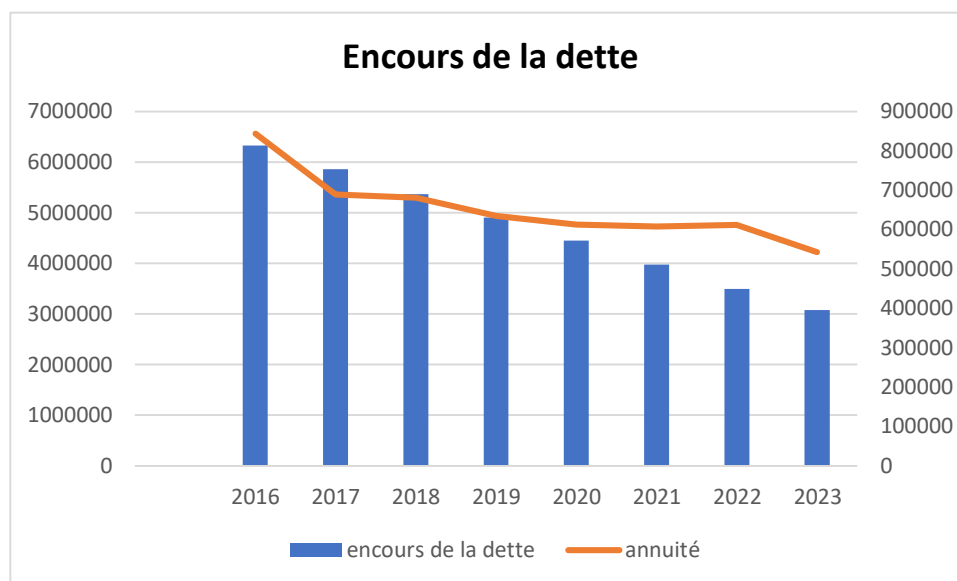
Le taux diminue progressivement depuis 2016 et passe sous la barre des 100% en 2022. Le seuil d'alerte se situe à 120%.



- L'endettement par habitant se situe en dessous du seuil symbolique des 1 000 €.
- Il a diminué de 49%, soit une baisse par habitant de 772 €.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
encours de la dette	6 326 242 €	5 857 823 €	5 365 957 €	4 903 795 €	4 447 128 €	3 977 780 €	3 495 411 €	3 076 303 €
annuité	843 669 €	689 309 €	681 485 €	635 080 €	611 954 €	607 625 €	611 590 €	542 267 €

La commune continue de se désendetter. Fin 2023, la dette aura diminué de **3.49 M€ soit -51%**.



Les investissements 2023

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité qui doit conserver des marges de manœuvre pour valoriser le territoire communal.

✪ **Les dépenses prévisionnelles d'équipements s'élèvent à 2.395 M€**

	CAA 2022	BP 2022	BP 2023
Total des dépenses réelles d'investissement	2 041 334 €	3 453 726 €	2 898 022 €
Dépenses d'équipement	1 529 529 €	2 914 511 €	2 395 442 €
Rembt capital de la dette	482 369 €	481 715 €	419 200 €
Autres dépenses	29 436 €	57 500 €	83 380 €

Les dépenses concernent pour l'essentiel :

- La poursuite et fin de la rénovation énergétique des bâtiments des écoles (école élémentaire)
- Les économies d'énergie en matière d'éclairage public,
- L'entretien des bâtiments, des voiries,

- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes et la bonne exécution du service au public,
- Les constructions d'équipements structurants afin de répondre à des besoins nouveaux.

Les tableaux ci-après retracent les dépenses 2022 et prévisions 2023 par pôle

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2022	2023		
	MANDATE	REPORTS	BP	TOTAL
RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS & MATERIELS & MOBILIER				
POLE SECURITE	73 601.06 €	- €	26 500.00 €	26 500.00 €
rocade fibre HdV/foyer/services techniques				
renouvellement licence			1 000.00 €	1 000.00 €
ralentisseurs : coussins berlinois			20 000.00 €	20 000.00 €
installations cameras video	59 542.45 €			
GILETS PARE BALLE			1 000.00 €	1 000.00 €
ARME			1 000.00 €	1 000.00 €
mise à niveau du parc informatique	1 547.04 €			
alisation : PANNEAUX ZONE 30, interdiction de stationnement, miroirs...	9 286.57 €		2 000.00 €	2 000.00 €
barrières toulousaines	3 225.00 €			
PCS DIVERS MATERIELS (cantines, fournitures...)			1 500.00 €	1 500.00 €
POLE CULTURE PATRIMOINE	13 051.56 €	1 041.23 €	10 400.00 €	11 441.23 €
MEDIATHEQUE/ LUDOTHEQUE				
achats livres & DVD	7 797.32 €	1 041.23 €	7 400.00 €	8 441.23 €
MOBILIER	634.24 €		1 000.00 €	1 000.00 €
INFORMATIQUE				
mise à niveau du parc informatique / 3 PLATINES	3 420.00 €			
Plaque commémorative	1 200.00 €			
PATRIMOINE : TABLE D'ORIENTATION			2 000.00 €	2 000.00 €
POLE ADMINISTRATION GENERALE	14 494.78 €	5 248.80 €	18 930.00 €	24 178.80 €
LOGICIELS				
redevance annuelle GFI	2 934.11 €		3 100.00 €	3 100.00 €
acquisition 6 licencesSQL pour GFI	611.00 €			
changement de serveur -INETUM-	- €	2 656.80 €		2 656.80 €
Mise en œuvre nouveau référentiel M57 -INETUM-	1 080.00 €	2 592.00 €		2 592.00 €
module transmission actes civils sécurisé (COMEDCEC)	2 028.00 €			
TECHNOCARTE			4 830.00 €	4 830.00 €
MATERIEL INFORMATIQUE				
renouvellement matériel : COVID télétravail	4 896.66 €		5 000.00 €	5 000.00 €
MOBILIER / MATERIEL				
KARDEX			3 000.00 €	3 000.00 €
4 urnes + 2 jeux isoairs	1 073.16 €			
renouvellement mobilier / matériel	1 871.85 €		3 000.00 €	3 000.00 €
POLE PETITE ENFANCE - ECOLES	6 220.50 €	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
ECOLE NUMERIQUE				
MATERNELLE	642.60 €			
ELEMENTAIRE	3 027.95 €			
renouvellement équipts informatique matériel / mobilier écoles & cantine	2 549.95 €		8 000.00 €	8 000.00 €
EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	12 945.06 €	2 174.14 €	59 637.00 €	61 811.14 €
équipements récurrents				
remplacement serrures électroniques		1 474.14 €	2 000.00 €	3 474.14 €
outillages	- €	700.00 €	5 000.00 €	5 700.00 €
dotation outillages MAD	686.40 €			- €
extincteurs			1 500.00 €	1 500.00 €
signalétique			1 037.00 €	1 037.00 €
remplacement de candélabres	9 762.00 €		10 000.00 €	10 000.00 €
équipt nouveaux				
1 - défibrillateur	618.00 €		2 000.00 €	2 000.00 €
1- borne incendie			4 100.00 €	4 100.00 €
plaques LED (économie d'énergie)			2 000.00 €	2 000.00 €
remplacement véhicule PIAGGIO			27 000.00 €	27 000.00 €
BROYEUR	- €		5 000.00 €	5 000.00 €
Mise à jour logiciel blue control	1 878.66 €			

POLE URBANISME				
ETUDES & acquisitions de terrains & TRAVAUX				
FRAIS INSERTION	- €		1 500.00 €	1 500.00 €
PLU	6 048.70 €	11 340.00 €	33 946.00 €	45 286.00 €
REVISION DU PLU	6 048.70 €	11 340.00 €	10 000.00 €	21 340.00 €
modification de droit commun (la Glacière)				- €
modification Zone N (Projet Crématorium)			12 192.00 €	12 192.00 €
modification Zone UE (Projet Résidence sénior)			11 754.00 €	11 754.00 €
Terrains	- €	- €	55 000.00 €	55 000.00 €
parking complexe sportif du mas de viel			55 000.00 €	55 000.00 €
achat divers terrains				- €
travaux raccordement enedis	17 768.16 €	- €	40 000.00 €	40 000.00 €
ENEDIS réseau voirie chemin des ecoreuils				
travaux raccordement ENEDIS	17 768.16 €		40 000.00 €	40 000.00 €
etudes aménagement voirie chemin du sémaphore (cap ingé)	1 980.00 €	4 560.00 €		4 560.00 €
OPERATIONS				
RD 103		- €	7 500.00 €	7 500.00 €
Etude VRD avec chiffrage détaillé			7 500.00 €	7 500.00 €
PROJET GRANDE OLIVETTE	- €	- €	14 800.00 €	14 800.00 €
Etude d'aménagement			14 000.00 €	14 000.00 €
Elaboration convention PUP			800.00 €	800.00 €
CHEMIN DE BERNIS	547 800.33 €	9 504.58 €	- €	9 504.58 €
acquisition foncière + frais de notaire	2 651.69 €	- €		- €
annonces	572.64 €			
ETUDES				
etude hydraulique	3 742.20 €			
MO	16 451.85 €			
étude géotechnique voirie	1 332.00 €			
Nature & perméabilité des sols	978.00 €			
ENEDIS renforcement du réseau	46 049.26 €			
SMEG	145 164.39 €	9 504.58 €		9 504.58 €
travaux VRD 1 PLUVIA1	304 704.30 €			
travaux VRD supplémentaires	26 154.00 €			
AMENAGEMENT QUARTIER DES ECOLES	100 505.18 €	- €	177 000.00 €	177 000.00 €
Etudes extension groupe scolaire				
terrain parking écoles TRANCHE 2			50 000.00 €	50 000.00 €
Rachat maison EPF			125 000.00 €	125 000.00 €
terrain parking écoles	42 894.68 €			
travaux aménagement parking écoles	53 934.00 €			
enrochement parking écoles	3 132.00 €			
plantations eucalyptus & autres essences	544.50 €		2 000.00 €	2 000.00 €
DSP CREMATORIUM	11 056.80 €	- €	197 155.00 €	197 155.00 €
ETUDES : ACCOMPT DSP CREMATORIUM			25 500.00 €	25 500.00 €
ETUDES : espelia suite modification du lieu			12 500.00 €	12 500.00 €
ETUDES : cas par cas "projet crématorium"			13 000.00 €	13 000.00 €
projet crématorium - ACQUISITION TERRAINS			83 155.00 €	83 155.00 €
acheminement gaz			37 000.00 €	37 000.00 €
enedis			8 000.00 €	8 000.00 €
étude faisabilité : zone aléas très fort	11 056.80 €			- €
eau pour borne incendie & crématorium			18 000.00 €	18 000.00 €
POLE BATIMENTS COMMUNAUX				
Etudes	5 392.51 €	- €	12 589.00 €	12 589.00 €
EXPERTISEarchitecte CHÂTEAU	3 840.00 €			
PARTICIPATION RACCORDEMENT EGREGORE	1 552.51 €			
études diagnostic visuel & sonore (arbres Parc)				
ETUDES DIVERSES DIAGNOSTIC			10 000.00 €	10 000.00 €
ETUDES SMEG DISSIMULATION DES RESEAUX SECS & COORDINATION RESEAUX HUMIDES ET VOIRIESCHEMIN DE VAQUEROLLES			2 589.00 €	2 589.00 €

Travaux & Equipements divers	68 258.55 €	2 708.88 €		
MISE EN PLACE D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE (rue A.MASSIP)			6 358.00 €	6 358.00 €
RACCORDEMENT ENEDIS			1 400.00 €	1 400.00 €
ECOLE / cantine				
toiture cantine étanchéité				
climatisation école élémentaire	4 290.00 €		4 500.00 €	4 500.00 €
climatisation école maternelle	8 580.00 €		9 000.00 €	9 000.00 €
climatisation cantine	19 746.00 €			
cantine extracteur	3 570.44 €			
CHÂTEAU				
PASSAGE PIETON CHÂTEAU				
Travaux			60 000.00 €	60 000.00 €
MO			10 000.00 €	10 000.00 €
PARC : mise aux normes électricité			10 000.00 €	10 000.00 €
Parc : jeux d'enfants			40 000.00 €	40 000.00 €
SALLE DU CONSEIL				
nouvel agencement (tables)	6 978.46 €			
sonorisation +alimentation électrique			7 000.00 €	7 000.00 €
MAIRIE				
MENUISERIE			20 000.00 €	20 000.00 €
SALLES				
salle des fêtes : rack chaises	1 353.60 €			
salle des fêtes : tables	1 210.94 €			
salle des fêtes : sonorisation			1 000.00 €	1 000.00 €
DAYAN : changement de la porte + structure			4 000.00 €	4 000.00 €
CRECHE				
travaux divers FINANCES PAR LA CAF 80%	10 882.01 €			
remplacement abri de jardin			899.00 €	899.00 €
DIVERS				
EGREGORE : pose canalisation + PI			25 300.00 €	25 300.00 €
remplacement compresseur fixe Médiathèque	6 228.00 €			
ST PORTE SECTIONNELLE			6 300.00 €	6 300.00 €
Remplacement du compteur d'eau du stade		2 708.88 €		2 708.88 €
travaux & aménagements divers urgents	2 638.70 €			
illuminations de Noël	2 780.40 €			
RENOVATION ENERGETIQUE				
maîtrise œuvre +bureau de contrôle	21 000.00 €	- €	- €	- €
MO - MCR	21 000.00 €			
MATERNELLE	115 949.93 €	- €	- €	- €
remplacement chaudière gaz par système gaz condensation	25 149.31 €			
électricité	7 431.77 €			
peinture	1 449.60 €			
placo	7 513.25 €			
remplacement des menuiseries	74 406.00 €			
ELEMENTAIRE	- €	- €	392 100.00 €	392 100.00 €
comptage énergétique + programmation +désenbuage				
remplacement des tubes fluos par des tubes LED				
complément isolation des combles				
sondes CO, contrôle qualité de l'air dans les salles				
remplacement des menuiseries				
CANTINE	87 602.72 €	- €	- €	- €
programmation chauffage & organisation des locaux	7 720.64 €			
peinture	7 262.40 €			
placo	35 663.46 €			
electricité	3 008.22 €			
remplacement des menuiseries	33 948.00 €			
CRECHE	20 887.56 €	- €	- €	- €
remplacement chaudière gaz par système gaz condensation +				
programmation	8 902.96 €			
peinture	1 315.20 €			
placo	6 751.68 €			
electricité	3 917.72 €			

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 22/02/2023
ID : 030-213000755-20230221-DEL20230216-007-DE



POLE SPORTS	33 614,40 €	110 549,68 €		
réhabilitation de deux terrains de tennis		93 391,68 €		
éclairage tennis	19 833,60 €			
clôture tennis		7 874,09 €		
vestiaire du stade (dalle & toiture)				- €
travaux & aménagements divers VESTIAIRES DU STADE	13 780,80 €			- €
Vestiaires du stade : 2ème tranche finition		9 283,91 €		9 283,91 €
CITY STADE	119 839,20 €	- €	- €	- €
ETUDES	2 160,00 €			
TRAVAUX	117 679,20 €			
CHEMIN DES ROLES	19 268,79 €	- €	- €	- €
SMEG CHEMIN DES ROLES	19 268,79 €			
PROGRAMME REHABILITATION VOIRIE	232 243,48 €	10 800,00 €	397 934,00 €	408 734,00 €
CARREAU DE LASNES N°1	29 016,48 €			
CHEMIN DE LA JUNIPERAIE	49 569,00 €			
CHEMIN des LAVANDELLES				
CHEMIN DES SORBIERS	52 730,40 €			
CHEMINEMENT PIETONS ACCES ECOLE	8 409,00 €			
CHEMIN DE LA FONT D'ARC	43 871,40 €			
CHEMIN DES PASTOURELLES / TRANCHE 1/	43 380,00 €			
SIGNALISATION FONT D'ARC	3 022,80 €			
branchement eau chemin de bernis	2 244,40 €			
chemin vacquerolles, vermaciel & milhaud		10 800,00 €		10 800,00 €
CHEMIN DE VACQUEROLLES			82 983,00 €	82 983,00 €
CHEMIN DE MILHAUD			97 320,00 €	97 320,00 €
CHEMIN DE LA FAISANDERIE			57 000,00 €	57 000,00 €
CHEMIN MAS DE MOURGUE			117 228,00 €	117 228,00 €
chemin de vermaciel			14 328,00 €	14 328,00 €
renouvellement réseaux eaux usées groupe scolaire			23 636,00 €	23 636,00 €
enrobé projeté divers chemins communaux			5 439,00 €	5 439,00 €
AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE DE LA GARE			47 661,00 €	47 661,00 €
Projet aménagement "avenue de la gare" liaison voie verte, arrêt de bus au bénéfice des piétons, des vélos (espace partagé).			47 661,00 €	47 661,00 €
ECONOMIE D'ENERGIE				
Eclairage public			118 599,00 €	118 599,00 €
RD 40 : 81 % économies d'énergie			29 685,00 €	29 685,00 €
RD 40 : côté intermarché			24 678,00 €	24 678,00 €
horloges astronomiques			20 400,00 €	20 400,00 €
Route de Clarensac : 72% économies d'énergie			27 000,00 €	27 000,00 €
Centre Village : 69% économies d'énergie			16 836,00 €	16 836,00 €
ENVELOPPE TRAVAUX & MATERIELS IMPREVUS			385 042,69 €	385 042,69 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 529 529,27 €	157 927,31 €	2 237 514,69 €	2 395 442,00 €

★ Les recettes d'investissement

	CAA 2022	BP 2022	BP 2023
Total des recettes réelles d'investissement	1 063 807 €	947 795 €	969 443 €
FCTVA	113 905 €	80 000 €	100 001 €
Subventions reçues	213 809 €	280 295 €	297 943 €
Taxe aménagement	220 346 €	50 000 €	50 000 €
Autres recettes	515 746 €	537 500 €	521 500 €

Les ressources d'investissement sont constituées par les éléments suivants :

*** d'origine interne : 2.448 M€**

- Report excédent antérieur : 1 166 278,54 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 500 000 €
- Opérations d'ordre transfert entre sections : 342 300 euros (amortissements 0,322M€)
- Virement de la section de fonctionnement : 440 000 €

*** d'origine externe : 0,449 M€**

- **Subventions d'investissement : 297 943 €**
 - City stade : 33 298 €
 - Rénovation énergétique : 27 956 €
 - Chemin de Bernis : 214 380 €
 - Vidéo-protection : 22 309 €

Le montant des subventions attendues pour 2023 reste prévisionnel et devrait évoluer à la hausse dans l'attente des notifications de subvention pour la réhabilitation des terrains de tennis et par la demande de versement d'avances sur les subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département au titre des travaux de voiries consécutifs aux intempéries du 14 septembre 2021.

- FCTVA : 100 000 €
- Taxe d'aménagement : 50 000 €
- Dépôts & cautionnements reçus : 1 500 €

La Commune continue de s'employer très activement à rechercher des co-financeurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et minimiser l'autofinancement.

Actuellement, nous répondons aux appels à projets 2023 lancés au titre des travaux de rénovation énergétique (école élémentaire) et d'éclairage public. Un dossier au titre des amendes de police est en cours de préparation dans le cadre du projet aménagement "avenue de la gare" liaison voie verte, arrêt de bus au bénéfice des piétons vélos (espace partagé).

BUDGET ANNEXE EAU BRUTE

RESULTATS PROVISOIRES 2022

BUDGET ANNEXE EAU BRUTE : RESULTATS PROVISOIRES 2022

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	0.00 €	5 155.81 €	34 892.26 €	36 616.86 €	34 892.26 €	41 772.67 €
Rattachement						
Résultats de clôture N		5 155.81 €		1 724.60 €		
Résultats reportés 2021	23 956.76 €				23 956.76 €	
TOTAUX	23 956.76 €	5 155.81 €	34 892.26 €	36 616.86 €	58 849.02 €	41 772.67 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-18 800.95 €		1 724.60 €		-17 076.35 €	

Le budget annexe Eau Brute présente pour 2022 un résultat global déficitaire toutes sections confondues à hauteur de **17 076.35 €**. Ce déficit diminue et se résorbe chaque année par l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

→ Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Charges à caractère général	30 900	31 894.65	41 000
Virement section fonctionnt.	2 000	0.00	0
Dotation aux amortissements	3 000	2 997.61	3 000
Titres annulés	600	0.00	0
TOTAL GENERAL	36 500	34 892.26	44 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Excédent antérieur reporté	0		
Produits des services	36 500	36 616.86	44 000
subvention	0	0	
Produits exceptionnels	0	0	
TOTAL GENERAL	36 500	36 616.86	44 000

Par courrier en date du 21 décembre 2022, la société BRL nous fait part, qu'au vu du contexte mondial défavorable, **une augmentation des tarifs de 20%** va être appliqué sur les tarifs 2023.
 En conséquence et afin d'équilibrer ce budget, nous proposerons une augmentation des tarifs pour 2023 de 20%.

→ Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Déficit d'investissement reporté	23 956.76	0.00	18 800.95
Emprunts		0.00	0.00
TOTAL CHAP 21	1 100.24	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	25 057.00	0.00	18 800.95

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Excédent reporté	0.00	0	0.00
Virement de la section de fonction.	2 000.00	0	0.00
Dotations aux amortissements	3 000.00	2 997.61	3 000.00
Excédent capitalisé de fonctionnement	2 158.20	2 158.20	1 724.60
Emprunts	17 898.80	0.00	14 076.35
TOTAL GENERAL	25 057.00	5 155.81	18 800.95

BUDGET ANNEXE DU MILLENAIRE

RESULTATS PROVISOIRES 2022

BUDGET ANNEXE DU MILLENAIRE : RESULTATS PROVISOIRES 2022

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	136 191.22 €	153 107.00 €	56 676.90 €	129 073.95 €	192 868.12 €	282 180.95 €
Rattachement						
Résultats de clôture N		16 915.78 €		72 397.05 €		
Résultats reportés 2021		4 149.00 €		23 603.28 €	0.00 €	27 752.28 €
TOTAUX	136 191.22 €	157 256.00 €	56 676.90 €	152 677.23 €	192 868.12 €	309 933.23 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	21 064.78 €		96 000.33 €		117 065.11 €	

Le budget annexe du MILLENAIRE présente pour 2022 un résultat global excédentaire toutes sections confondues à hauteur de **117 065.11 €**.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

→ Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Charges à caractère général	19 879,00	16 776,90	71 397,00
Virement section fonctionnt.	84 825,00		92 904,00
Dotation aux amortissements	39 900,00	39 900,00	60 800,00
TOTAL GENERAL	144 604,00	56 676,90	225 101,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Excédent antérieur reporté	23 603,28		96 000,33
Revenus des immeubles	121 000,72	129 073,95	129 100,67
produits exceptionnels			
TOTAL GENERAL	144 604,00	129 073,95	225 101,00

→ Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Déficit d'investissement reporté	0,00		
TOTAL CHAP 21	65 871,00	40 552,25	136 092,85
TOTAL CHAP 23	127 250,00	95 638,97	100 194,22
TOTAL GENERAL	193 121,00	136 191,22	236 287,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CAnticipé 2022	BP 2023
Excédent d'investissement reporté	4 149,00		21 064,78
Virement de la section de fonctionnement	84 825,00		92 904,00
Dotations aux amortissements	39 900,00	39 900,00	60 800,00
Excédent capitalisé de fonctionnement	64 247,00	64 247,00	
Subvention ETAT		48 960,00	61 518,29
TOTAL GENERAL	193 121,00	153 107,00	236 287,07

Les travaux d'économie d'énergie (renouvellement système énergétique, électricité, remplacement des menuiseries) sont terminés. Pour 2023, il est prévu des travaux d'aménagements des extérieurs ainsi que l'isolation du local du groupe électrogène et de la cellule électrique.